

Zeitschrift: Protar
Herausgeber: Schweizerische Luftschutz-Offiziersgesellschaft; Schweizerische Gesellschaft der Offiziere des Territorialdienstes
Band: 3 (1936-1937)
Heft: 9

Artikel: Les exercices d'obscurcissement à Genève, les résultats obtenus et la réaction de la population
Autor: L.-M.S.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-362555>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

chen usw. treten dann rasch bei einer grösseren Anzahl Personen ein.

Aus Madrid liegen Berichte vor, wonach in den Quartieren, die nur Luftangriffen ausgesetzt sind, die Bewohner sich bei Bombenüberfällen nicht unbedingt in die Keller retten, sondern im ersten Stock verweilen. Sie tun dies mit dem Hinweis, dass bei Verschüttungen die Möglichkeit, zu entkommen, nicht nur nach oben, sondern auch seitlich bestehe. Allein dieses Verhalten mag als kriegsmässig Geltung haben, solange kein Gas verwendet wird. Es dürfen daher aus den Kämpfen um spanische Städte keine allgemein gültigen Regeln gezogen werden.

Die Leute halten sich dann im Innern der Gebäude auf und lassen die Fenster möglichst geöffnet, um die Sprengwirkung von Bomben zu vermindern und um dem Zerschellen der Fensterscheiben infolge Luftstosses und Luftzuges vorzubeugen. Der Luftdruck einer explodierten Bombe ist so gewaltig, dass eiserne Laternenpfähle nahe der Explosionsstelle umgebogen werden. Häuser haben sich aufgebläht infolge des Luftstosses. Menschen sind in engen Gassen durch die Luftdruckwirkung völlig an den Wänden zerquetscht worden. Der Keller bietet gegen Volltreffer grosser Bomben selbstverständlich nicht unbedingt einen sicheren Aufenthaltsort. Wiederholt wurden 4—6stöckige Gebäude von schweren Bomben bis zum Keller durchschlagen; ebenso sind Untergrundbahnhöfe durch solche Bomben zerstört worden.

Gegen Volltreffer von Sprengbomben haben nur in wenigen Fällen die baulichen Massnahmen völligen Schutz gewährt, wohl aber war der Schutz gegen die indirekten Wirkungen, wie Splitter, Trümmerlasten, Erschütterungen usw. genügend.

Diese Fälle sind auch in der Regel weitaus die häufigsten. Besonders erwähnenswert ist das Verhalten von Häusern in neuerer Bauweise, wie Eisen und Beton; sie bilden an und für sich schon kleine Festungen. Allein der Abwurf von Bomben auf sie ist bei klarer Sicht mit Hilfe moderner Zielgeräte aus grosser Höhe mit überraschend grosser Treffwahrscheinlichkeit möglich. So kam es vor, dass selbst moderne fünfstöckige Bauten direkt wie mit einem Messer zerschnitten gespalten wurden.

Als bester Schutz gegen die Wirkung von Fliegerbomben haben sich das offene Feld und in die Erde oder in Felsen errichtete Aufenthaltsräume erwiesen.

Aus den spanischen Zeitungsberichten ist zu schliessen, dass die Massnahmen gegen die Wirkungen von Brandbomben öfters viel zu spät und zu wenig wirksam ergriffen wurden. Ebenso hat die Organisation der Luftschutzfeuerwehr, auch der Werkluftschutz-Feuerwehr, vielfach vollständig versagt. Namentlich wird immer wieder geklagt, dass nur ungenügend Wasser bereitgestellt war, so dass die Feuerwehr ohnmächtig dem alles vernichtenden Feuer zuschauen musste. Demoralisierender als die Fliegerbomben wirken die Granaten. Ist das Propellergeräusch vorbei, so ist die Luftgefahr beendet; anders bei dem stetig wirkenden, die Nerven unheimlich anspannenden Artilleriefeuer; weder zur Tages- noch zur Nachtzeit wissen die Stadtbewohner, wann das Sausen und Zischen der Granaten losgeht. Ein Artillerieangriff ist ein Schrecken ohne Ende.

In Madrid hat man erfahren, dass 15-cm-Granaten in drei und mehr Stockwerken 15 cm dicke Eisenbetondecken mühelos durchschlagen.

Les exercices d'obscurcissement à Genève, les résultats obtenus et la réaction de la population

Le Département de justice et police rappelait à la population par la voie de la presse, le 5 mai, qu'un premier exercice d'obscurcissement aurait lieu vendredi 7 mai, de 21 heures à 23 heures, dans le secteur délimité par les rues suivantes:

Rue de la Croix-Rouge, Pont Saint-Léger, Rue de l'Athénée côté gauche, Boulevard Helvétique, Rue Ferdinand Hodler, Rue du Vieux-Collège, Rue du Purgatoire, Place et Rue de la Madeleine, Rue de la Rôtisserie, Place des Trois-Perdrix, Escalier de la Tour-de-Boël, Rue et Place de la Tour-de-Boël, Rue de la Tertasse.

Cet exercice devait être exécuté avec contrôle à domicile et la situation devait être celle que nous serions appelés à vivre en période d'éclairage de guerre, décrétée par l'autorité fédérale. Aucune lumière intérieure ne devait être visible du dehors; tous les éclairages extérieurs, y compris les vitrines

et réclames lumineuses, devaient être supprimés. Bien entendu, un contrôle était prévu avec l'aide de la police accompagnée de membres de la D. A. P. qui passeraient de maison en maison pour se rendre compte de l'efficacité des mesures prises par chacun.

Pendant l'exercice, la lumière devait être maintenue dans les pièces, escaliers et dépendances aménagées pour l'obscurcissement; une personne devait rester sur place pour renseigner les organes de contrôle. Dès 23 heures, l'éclairage normal était permis, tandis que l'éclairage public serait remis en service graduellement.

En ce qui concerne la circulation, des mesures de police étaient prises pour détourner les véhicules non équipés en conformité aux ordonnances fédérales. Seuls les véhicules de tous genres (autos, motos, chars attelés ou non, cycles), munis de

dispositifs d'obscurcissement prévus, pouvaient avoir accès dans le secteur. L'allure des véhicules ne dépasserait pas 20 kilomètres à l'heure, leur stationnement étant interdit sur la chaussée pendant toute la durée de l'exercice.

Voilà ce qui était porté à la connaissance du public de Genève par l'autorité compétente. On sait partout que le caractère genevois est un tantinet «ronchonneur» et certains manifestaient quelques craintes quant à la stricte observance des dispositions prévues.

Dès 20 h. 45, ce vendredi, des piquets étaient postés à chacune des rues permettant d'accéder à la haute ville. Les dites artères étaient barrées par des poutres montées sur chevalets, éclairées par des lampes bleues, et auprès desquelles se tenaient un sauveteur de la D. A. P. et un gendarme, le premier coiffé du casque de l'armée, et portant un sarraut rayé avec un brassard indicatif.

L'éclairage public fut bientôt interrompu, les maisons s'éteignirent tour à tour et ce fut vraiment l'obscurité. M. Corboz, chef de la police, avait entre temps réuni, dans une des salles du Poste permanent, les autorités et l'état-major de la D. A. P. Nous avons relevé entre autres la présence de M. Albert Picot, conseiller d'Etat et président de la Commission cantonale, du colonel Rilliet, de MM. Jean Uhler, président du Conseil administratif, Ch. E. Ducommun, président du Conseil municipal, colonel Aubert, commandant de place, du major Hoguer, de Lausanne, inspecteur fédéral de la D. A. P. pour la Suisse romande, etc. Après les indications générales données par M. Corboz, les assistants se rendirent sur place, à travers les rues envahies d'une foule invraisemblable qui avait l'air — disons-le bien franchement — fort amusée autant qu'intéressée. Du haut de la tour sud de la cathédrale de Saint-Pierre, où se trouvait un poste de guet, on se rendait effectivement compte que le résultat obtenu était bon. Seules quelques verrières d'immeubles étaient trop claires.

Les cafés, restaurants, brasseries, magasins de tabac et tous commerces restant ouvert le soir avaient été avisés qu'ils devaient être munis d'un «sas» pour que l'éclairage intérieur ne fût pas visible du dehors.

Les 33 gendarmes et les 45 sauveteurs de la D. A. P., ces derniers portant, selon leur spécialité, des couleurs différentes au «miroir» de leur col (vert pour la police, rouge pour le service du feu, bleu pour le service sanitaire, jaune pour le service technique, noir pour l'état-major, blanc pour les observateurs et orange pour le service du matériel), se donnèrent avec cœur à leur tâche et, dans les dix sous-secteurs, firent de l'excellent travail. En lieu et place des 200 lampes du quartier destinées à l'éclairage public, il y eut 9 lampes bleues marquant l'intersection des rues principales.

Sensation étrange que cette ville assombrie et bruyante au possible. Le ciel était pur et la nuit très claire. Une animation extraordinaire se pour-

suit jusqu'à tard dans la nuit et, partout, des centaines de cigares et cigarettes — non conformes aux prescriptions fédérales! — trouaient l'obscurité.

Le rapport eut lieu à 23 h. 15, à la Caserne des pompiers, à la Rue Ferdinand Hodler. M. le conseiller d'Etat Picot se félicita des résultats obtenus et remarqua que la population s'était fort bien comportée et avait été animée d'un excellent état d'esprit. Du point de vue technique, toutefois, certaines lacunes furent relevées, car beaucoup d'allées étaient encore trop lumineuses, certaines lampes n'étant pas d'une couleur bleue convenable, etc. Mais ce premier exercice fut hautement profitable. Dans les dix sous-secteurs, 289 immeubles ont été visités, de même que 313 appartements. 33 locataires n'ont pas répondu et 61 formulaires ont été remis là où les mesures prises n'étaient pas suffisamment efficaces. Ce formulaire portait le libellé suivant, éloquent dans sa simplicité:

«Défense aérienne passive cantonale: Obscurcissement: Avertissement.

Monsieur,

Nous constatons que les mesures que vous avez prises ne sont pas conformes aux ordonnances fédérales. Nous vous invitons à faire le nécessaire au plus vite. Nous procéderons sous peu à une nouvelle vérification. Nous attirons votre attention sur les poursuites pénales que vous encourez si vous ne vous conformez pas aux dispositions légales (arrêté du 3 avril 1936).

Le conseiller d'Etat chargé du Département de justice et police:

Paul Balmer.»

Nous relevons un système appelé Electro-Dap qui a donné entière satisfaction et qui est d'invention genevoise. M. Kaech, technicien-électricien, a, en effet, imaginé, au lieu de placer des lampes bleues dans les escaliers, un dispositif, admis d'ailleurs par la Commission fédérale de la D. A. P., consistant en une self permettant la mise en veilleuse des lampes dès que l'alarme a été donnée. Une simple manœuvre opérée par le concierge de l'immeuble suffit pour ce faire, de même que pour rétablir le courant normal en fin d'alerte.

Dans un autre ordre d'idées, au Boulevard Helvétique, M. Eric Choisy, le distingué directeur de la C. G. T. E., présentait un tram dont le phare avant et les lumières intérieures étaient munis de verres bleus. Un autobus avait été également «obscurci» de manière semblable.

Ne nous attardons pas sur les commentaires de la foule et le côté amusant de cet exercice. Nous signalerons seulement que l'esprit genevois se manifesta dans toute sa causticité. Etudiants, jeunes gens, s'en donnèrent à cœur joie. Mots plaisants, blagues, farces, ne manquèrent point!

*

Le second exercice eut lieu jeudi 13 mai dans le quartier des Pâquis. Ici, comme précédemment, les sauveteurs de la D. A. P. et la police se dépensèrent intelligemment et surent agir chaque fois avec tact

et fermeté. La population a réagi convenablement et a aidé dans leur tâche ceux qui ont pour mission de préparer notre défense passive. Au cours de cet exercice, il a été possible de tirer des conclusions fort utiles au point de vue technique. Cages d'escaliers, établissements publics, véhicules et appartements n'ont pas toujours été ce qu'ils devaient être, c'est-à-dire bien «obscurcis». L'éclairage de secours a été singulièrement négligé, car on compte toujours sur le courant électrique. Grave erreur! Comme toujours, l'état-major de la D. A. P. se trouva à la hauteur de sa tâche et, élément nouveau, un avion, piloté par M. Bratschi, directeur de l'aéroport de Cointrin, survola dans le noir le quartier sombre en donnant tout-à-fait l'impression d'une attaque nocturne. On nous a même dit que certaines vieilles dames en eurent le frisson!

Les conclusions de l'aviateur paraissent fort encourageantes; mais il ne faut pas, nous semble-t-il, comme on l'a fait jusqu'ici, les considérer comme des conclusions *absolues*. Certes, malgré la clarté de la lune, il peut être difficile de savoir où commence et où finit le lac; mais d'ici à dire que nous sommes définitivement fixés sur la non-visibilité de certaines cités d'après leur position géographique nous paraît quelque peu téméraire. L'obscurcissement est nécessaire, obligatoire, nous n'en doutons point. Il faut obscurcir pour se garantir le plus possible des effets d'un bombardement nocturne. Mais, contre les clartés célestes, que pouvons-nous?

*

Lundi soir, 7 juin, de 21 heures à 23 heures, eut lieu dans les secteurs de Carouge et de Lancy le troisième exercice d'obscurcissement. Voici les limites de la zone envisagée: Partie de la ville, section Plainpalais, située sur la rive gauche de l'Arve

et partie de la commune de Veyrier sur le plateau de Pinchat. Le secteur était délimité de la façon suivante: le Rhône, du Pont Butin à la Jonction; l'Arve, de la Jonction au croisement des routes de Carouge à Troinex, le Chemin de Pinchat, le Chemin Sur-Rang; la Rivière la Drize; tout le quartier de la Chapelle situé sur la commune de Lancy; les Pontets; les Verjus, Gilly; les Mouilles; la Caroline, jusqu'au Rhône.

Ce fut respectivement M. Joseph Dupont, officier de police, et M. Francis Dupont, maire de Lancy, qui dirigèrent les opérations. M. F. Dupont fit, avant l'exercice, un exposé fort intéressant sur les mesures prises, en présence de M. le colonel Rilliet et des maires des communes voisines.

Contrairement aux exercices précédents, celui-ci s'est déroulé par un mauvais temps et sous un ciel chargé de nuages; il pleuvait. La lune elle-même s'était obscurcie (!), et les 23 équipes du secteur de Carouge et les 21 équipes de celui de Lancy visitèrent de nombreux immeubles où ils furent fort bien reçus. On put voir fonctionner un sas, dans un café du Rondeau de Carouge, qui donna toute satisfaction.

Il faut noter également le transbordement des voyageurs des trams de la C. G. T. E. qui prirent place pour traverser la zone obscurcie dans des véhicules munis de lampes bleues. Conducteurs d'autos, de motos et de tous véhicules non conformes durent emprunter parfois des voies détournées pour retourner chez eux. L'exercice se termina un peu après 23 heures.

Genève s'habitue aisément à cette stratégie de «petite guerre», comme on dit chez nous, et, contrairement à l'attente générale, la bonne volonté rencontrée de part et d'autre a largement facilité la tâche de ceux qui sont aux responsabilités.

L.-M. S.

La menace de l'air

L'industrie du gaz et le temps de guerre.

Les principes nouveaux de la défense nationale, et notamment les possibilités nouvelles de l'aviation militaire, sont appelés fatalement à transformer le pays soumis à une mobilisation générale en une nation nouvelle elle également. Mobiliser le pays, c'est passer du temps de paix au temps de guerre, avec tout ce que cette transformation comprend de particulier, et souvent même d'imprévu. Mais il sied de laisser à cet «imprévu» la part la plus restreinte possible. C'est la raison pour laquelle notre préparation défensive, active et passive, est mise au point avec précision en Suisse. Nous voyons d'une part se dérouler nos exercices-frontières, nos manœuvres adaptées à la réorganisation de notre armée, d'autre part nos exercices de défense aérienne passive, expériences d'obscur-

cissement des villes, organisation des pompiers d'immeubles, etc.

Le Conseil fédéral a pris les dispositions voulues pour notre défense industrielle passive. Dans cet ordre d'idée, la question de la protection de nos usines à gaz est de toute importance, puisque cette industrie ravitaille directement, et à toute heure du jour et de la nuit, notre population civile des villes et de la campagne. Il convient de prendre toutes les dispositions nécessaires pour assurer le fonctionnement normal et rationnel de nos usines à gaz, même pendant de longues périodes d'obscurcissement ou à l'occasion d'une alarme-avions, en cas de bombardements aériens.

A cet égard, un officier belge de valeur, le capitaine Brabant, ingénieur principal à l'usine à gaz de Bruxelles, vient de fixer certains points précis